

1. Représentation de l'eau :

De couleur bleue claire pour les étendues d'eau (mer, lac), pour les cours d'eau, canaux, et pour les signes conventionnels d'utilité publique ou professionnelle (source, réservoir,...).

En mer, à proximité des côtes, les courbes de niveau sous-marines sont également en bleu ; idem, en haute montagne, pour les courbes de niveau sur glacier ; tiretés en bleu foncé pour les itinéraires de ski de randonnée.

Les signes conventionnels aux emplacements de sports nautiques sont en bleu plus soutenu ; de même, pour les parkings.

Les noms des cours d'eau sont en bleu et suivent leur tracé.

Rappel : la couleur bleue est aussi utilisée pour le carroyage de la projection UTM.

2. Représentation de la végétation :

De couleur verte, en aplat, pour les zones forestières, leurs différences sont mises en évidence par des signes conventionnels éparpillés sur ces zones qui sont, selon l'âge de la carte, circonscrites par un trait noir ou vert ou pas du tout :

- Les bois et forêts avec ou sans ronds
- Les broussailles avec une sorte de V
- Les vergers avec des petits ronds bien alignés

On peut rencontrer également des traits verts larges qui signalent la limite d'un parc ainsi que les signes conventionnels à des fins touristiques.

NB : se reporter à la légende de la carte.

3. Représentation de l'infrastructure de communications :

Constituée d'un trait noir, pour les sentiers dont les principaux sont signalés par une surcharge rouge et parfois une codification (GR9 Tour de Chartreuse) afin de faciliter la recherche d'itinéraire. Dès que la voie est carrossable, on passe à deux traits noirs parallèles ; les surcharges intérieures colorées dépendent de l'année d'édition de la carte mais, bien sûr, de son importance. Comme sur les cartes routières, elles portent une indication alphanumérique (A6, D171, etc...). Les voies ferrées, les lignes de transport d'énergie sont également en noir.

4. Autres traits :

Il reste encore un certain nombre de traits noirs invisibles sur le terrain : ce sont les limites administratives : communes, cantons, départements, frontières... Elles ont détaillées dans la légende de la carte.

5. Les écritures :

Les noms de zones d'habitation, les lieux-dits, les sommets, certains édifices sont indiqués en noir. Sauf pour les lieux-dits, les écritures sont horizontales. Le corps des caractères d'imprimerie est variable selon l'importance du site. Pour les agglomérations, la population en milliers d'habitants est indiquée au-dessus du nom.

Cet inventaire n'est pas exhaustif ; vous découvrirez sans doute d'autres informations en consultant la légende.